

Chapitre IV

Outils d'analyse

Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre II, nous analyserons la façon dont les tribus montagnardes sont désignées et l'usage de la voix passive dans les guides touristiques et dans les articles qui constituent notre corpus.

4.1 Désignation

Dans *Le dictionnaire de linguistique* (Dubois et al., 1973, p. 144), le terme « désignation » est définie de la façon suivante :

« On appelle *désignation* le fait qu'un signe renvoie à un objet, à un procès, à une qualité, etc., de la réalité extra-linguistique telle qu'elle est structurée par les formations idéologiques (culture, expérience) d'un groupe humain donné. Ce à quoi renvoie le signe recevra le nom de designatum, selon une opposition conceptuelle : designatum vs denotatum. (V. DÉNOTATION)

Le designatum, dans une réflexion sémiotique superficielle, semble s'identifier à une chose. Ainsi, le designatum du signe *arbre* sera tel arbre particulier de la réalité extra-linguistique. Toutefois, les mots renvoient également à des procès (ainsi en français les verbes, par exemple *courir*, mais aussi des substantifs, par exemple *course*), à des qualités (adjectifs, par exemple *bon* ; adverbes, par exemple *bien*). D'autre part, on notera aussi que l'existence d'une relation de désignation n'implique aucunement l'existence de la chose ou référent. Ainsi, le signe *licorne* est en relation de désignation avec un animal inexistant. »

En ce qui concerne notre travail, nous allons constituer « un paradigme désignationnel » selon la terminologie de Marie-Françoise Mortueux (cité dans Sophie Moirand, 2007, p.23). Nous allons répertorier toutes les formes linguistiques (mots, groupes de mots ou expressions) dans notre corpus qui renvoient à la même référence à savoir « les tribus montagnardes », par exemple ; « les tribus montagnardes », « des mangeurs de forêts », « des étrangers de l'intérieur », « les dévastateurs » etc.

Nous pensons que ces termes pourront véhiculer des images ou opinions sur les tribus montagnardes qui diffèrent d'un genre d'écrit à un autre (dans notre travail, il s'agit des guides touristiques et des articles dans des magazines).

4.2 Usage de la forme passive

Dans *Le dictionnaire de linguistique* (Dubois et al., 1973, pp.364-365), la forme passive a été définie de la façon suivante :

« 1. On appelle *phrase passive* une phrase correspondant à une phrase active transitive dans laquelle le sujet de la phrase active est devenu l'agent (introduit par la préposition *de* ou *par* en français) et où l'objet de la phrase active est devenu le sujet d'un verbe constitué de l'auxiliaire *être* et du participe passé du verbe transitif. Soit la phrase active transitive :

(1) *Le vent a cassé la branche.*

la phrase passive correspondante est :

(2) *La branche a été cassée par le vent.*

On considère qu'il y a quasi-synonymie entre la phrase active (1) et la phrase passive (2).

2. En grammaire générative, on appelle *transformation passive* les opérations de transformation que subit la phrase active transitive de structure profonde pour devenir la structure de surface passive. Dans une première étape de la théorie, on a formalisé la correspondance actif-passif à partir de la grammaire traditionnelle sous la forme suivante :

$$SN_1 + Aux + V + SN_2 \rightarrow SN_2 + Aux + être + PP + V + par + SN_1$$

(SN_1 et SN_2 : syntagmes nominaux ; Aux : auxiliaire ; V : radical verbal ; PP : affixe de participe passé). La transformation était facultative et ne modifiait pas le sens de la phrase active sous-jacente. Dans une deuxième étape de la théorie, on a considéré que la transformation passive était déclenchée par la présence en structure profonde d'un complément de manière (abréviation Man) formé de *par* et d'une proforme à la place de laquelle venait le syntagme nominal sujet de la phrase active :

$$SN_1 + Aux + V + SN_2 + Man \rightarrow SN_2 + Aux + être + PP + V + par SN_1$$

3. On appelle *ellipse*, ou *effacement de l'agent du passif*, la transformation qui efface le complément d'agent du verbe passif :

La vitre a été cassée par quelqu'un (ou quelque chose). → La vitre a été cassée.

4. Les *formes du passif* varient selon les langues. Si l'on considère que le passif se caractérise par l'inversion des rôles syntaxiques sujet-objet, avec équivalence lexicale et sémantique, on peut considérer qu'il y a en français trois grandes formes de « phrases passives » :

Le soleil jaunit le papier. →

(1) *Le papier est jauni par le soleil.*

(2) *Le papier se jaunit au soleil.*

(3) *Le papier jaunit au soleil.*

La première forme correspond au passif des grammaires traditionnelles ; la seconde forme correspond au pronominal « à sens passif » des grammaires ; la troisième forme correspond au verbe intransitif ; la préposition est *de* ou *par* avec la première forme ; elle varie dans les autres formes (*à, sous l'action de*, etc.), l'ellipse de l'agent étant plus constante avec les formes (2) et (3).

D'après *La grammaire française* (Bayol & Bavencoffe, 1998, p.66) : la voix passive est expliquée ainsi :

« La forme passive indique que le sujet subit l'action, par exemple :

- *Ma pièce **est coïncée** dans l'appareil.*

(*Ma pièce* = sujet du verbe « coïncer », *est coïncée* = verbe)

- *La voiture **a été repérée** par le radar.*

- *Pierre **est entraîné** par le courant. »*

« Quand faut-il employer la forme passive ?

La forme passive permet de mettre en valeur le résultat de l'action, par exemple :

- *L'incendie **est maîtrisé**.*

- *Le plus difficile **est passé**.*

- *Une importante somme d'argent **a été détournée**.*

Dans ce cas, l'agent de l'action n'apparaît pas.

La forme passive permet de donner de l'importance à celui qui subit l'action, par exemple :

- *Les acteurs **ont été applaudis** par le public.*

- *Monsieur le Président **est attendu** à Roissy à 15 heures.*

- *Les négociations **sont interrompues**.*

On appelle complément d'agent celui qui fait l'action. Ce complément est introduit par la préposition *par*, par exemple :

- *Le public a été ébloui par le spectacle. »*

(*le spectacle* = complément d'agent)

Selon *Le bon usage* (Grevisse, 2001, p.1121), nous trouvons l'explication suivante de la voix passive :

« Les phrases contenant un verbe transitif peuvent, sans que le sens profond change, être transformées de telle sorte que le complément d'objet devient le sujet, le sujet devient complément d'agent, et le verbe prend une forme spéciale, au moyen de l'auxiliaire *être* et du participe passé. C'est la voix **passive** :

*Un piéton **A ÉTÉ RENVERSÉ** par un chauffard. »*

« - Sur la construction du complément d'agent du verbe passif, (...) si le sujet du verbe actif est *on*, ce pronom disparaît dans la mise au passif, lequel, dès lors, ne comporte pas de complément d'agent :

On interrogea l'accusé → L'accusé fut interrogé.

Quand il n'y a pas de complément d'agent, si le verbe est à l'indicatif présent, imparfait ou futur, il est fréquent que le participe passé soit l'équivalent d'un simple adjectif attribut ; on n'envisage que le résultat :

*Le magasin **est fermé** le dimanche.*

*La rue **était obstruée**. »*

Dans notre analyse, nous ne prendrons en compte ni le cas des verbes pronominaux à sens passif (*Le soleil jaunit le papier. → Le papier se jaunit au soleil.*) ni celui des verbes intransitifs avec la simple inversion sujet-objet (*Le soleil jaunit le papier. → Le papier jaunit au soleil.*). Nous nous intéresserons à la forme passive traditionnelle : SN₂ + Aux + être + PP + V + par + SN₁ mais aussi aux participes passés à sens passif mais sans auxiliaire « être » (employés comme adjectifs).